

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00431

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT CONFIEE A CAP METROPOLE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA SAUVAGERE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRECARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 décembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170816-D20170043110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171220

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORQUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT CONFIEE A CAP METROPOLE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA SAUVAGERE

Saint-Etienne Métropole a décidé de confier l'aménagement du secteur de la Sauvagère-Molina à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement. La signature du contrat de concession avec Cap Métropole a été approuvée par une délibération du Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole du 09 septembre 2013, et par le Conseil d'Administration de la SPL Cap Métropole du 17 octobre 2013.

L'opération porte sur un périmètre correspondant à une surface totale d'environ 87 700 m² répartis comme suit :

- 74 400 m² de terrains commercialisables,
- 13 300 m² d'équipements publics (bassin d'orages, voiries, trottoirs, rue des Fraisses).

A ce jour, l'ensemble des travaux d'aménagement a été réalisé et les 9 lots ont été commercialisés.

Les dépenses de l'opération se sont élevées à 3 748 826,76 € HT. Elles sont constituées des frais d'études et honoraires pour 144 803,61 €, des acquisitions foncières pour 924 421,91 €, des travaux pour 2 397 751,29 €, de la rémunération de l'opérateur pour 255 975,16 € et des frais divers tels que les assurances, les taxes pour 25 874,79 €.

Les recettes se sont élevées à 3 856 428,27 € HT. Elles sont constituées des cessions des terrains pour 2 254 478,00 €, de la remise des équipements publics à Saint-Etienne Métropole pour 1 573 797,00 €, d'une subvention de la Région de 15 558,00 € et des produits financiers et des produits divers pour 12 595,27 €.

Un boni de 107 601,50 €, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses enregistrées, sera reversé à Saint-Etienne Métropole et inscrit en recette de fonctionnement au compte 7788 destination ZINDUS gestionnaire de crédit ECONOMIE.

Les avances financières consenties à l'opération de 1 700 000,00 € seront remboursées par Cap Métropole à Saint-Etienne Métropole et inscrites en recette d'investissement au compte 238.

Sur le plan foncier la clôture de l'opération se traduit :

- d'une part par le transfert de propriété à Saint-Etienne Métropole des parcelles cadastrées section AO sur la commune de La Talaudière,

- N° 177 pour une surface de 8.801 m² constituée d'espaces verts, des emprises de voiries aménagées (allée du développement et rue des Fraisses) et du bassin de rétention des eaux pluviales,
N° 176 pour 327 m² en nature d'espaces verts,
N° 175 pour 15 m²,
- Et d'autre part par la remise des ouvrages et équipements de la zone.

L'ensemble, représentant un montant de 1 573 797 € HT soit 1 888 556 € TTC, sera inscrit en dépense de la section d'investissement compte 2152.

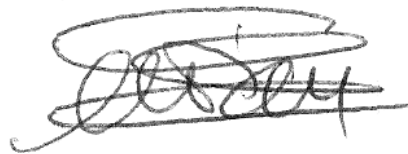
Les terrains et équipements ainsi transférés seront classés dans le domaine public de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve le Bilan de clôture de l'opération arrêté au 13 juillet 2017 présenté par Cap Métropole pour l'opération de réalisation de la zone d'activité de la Sauvagère-Molina à La Talaudière,**
- **approuve le transfert de propriété des terrains et équipements désignés ci-dessus pour un montant total de 1 573 797 € HT et décide de leur classement dans le domaine public de Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la clôture de l'opération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU